



RESPONSABILITÉS DES PRÉSIDENTS ET DES VICE-PRÉSIDENTS

1. Être responsable vis-à-vis l'Assemblée Générale;
2. Présider les réunions (Comité Exécutif, Assemblée Générale et autres réunions, le cas échéant);
3. Encourager la fraternité mondiale et préserver l'unité de la Fédération;
4. Interpréter le travail et les besoins de la Fédération aux églises et au mouvement œcuménique plus large;
5. Soutenir le travail de l'équipe exécutif de la Fédération;
6. Veiller à ce que les objectifs, les priorités et le mandat de l'Assemblée Générale soient mis en œuvre conformément à la Constitution.

RESPONSABILITÉS DU TRÉSORIER-HONORAIRE

1. Protéger la stabilité financière et l'intégrité de la Fédération;
2. Interpréter le travail de la Fédération visant à collecter des fonds;
3. En tant que membre de facto du Conseil des Fiduciaires du Fonds du Centenaire, assurer le lien entre le Comité Exécutif et le Conseil des Fiduciaires;
4. Présenter des rapports financiers et des analyses au Comité Exécutif et à l'Assemblée Générale;
5. Travailler en collaboration avec le personnel à la rédaction des rapports financiers et des projets de budgets;
6. Superviser les travaux du Comité Financier et faciliter la prise de décisions concernant les questions financières.